

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUCLAIR

TENUE LE LUNDI 18 MAI 2026 AU BUREAU MUNICIPAL À 19H

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères, Marie-Mylie Lavergne et Sarah Fournier ainsi que messieurs les conseillers, Danny Lavoie et Jérémy Robert formant quorum sous la présidence de M. Jérémy Robert, président d'assemblée nommé séance tenante.

Dominique Létourneau, directrice générale, agit comme secrétaire d'assemblée.

L'avis de convocation a été signifié à tous les membres du conseil tel que requis par l'article 156 du C.M (Code municipal du Québec).

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Nomination d'un président d'assemblée
4. Dépôt de la lettre de démission de M. Stéphan Dubé au poste de maire
5. Dépôt de la lettre de démission de M. Éric Soucy au poste de conseiller 1
6. Avis de vacances au poste de maire
7. Avis de vacances au poste de conseiller 1
8. Nomination d'un maire suppléant
9. Soutien à l'accès universel aux pompes à insuline pour les personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant au Québec
10. Période de question portant exclusivement sur les sujets à l'ordre du jour
11. Clôture de la séance

1. OUVERTURE ET MOT DE BIENVENUE

M. Jérémy Robert procède à l'ouverture de la séance et prononce un mot de bienvenue

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2026-88

SUR LA PROPOSITION DE M. Danny Lavoie appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

**3. NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ASSEMBLÉE
RÉSOLUTION 2026-89**

SUR LA PROPOSITION DE Mme Sarah Fournier appuyé à l'unanimité des membres présents et résolu de nommer M. Jérémy Robert président de l'assemblée

Adoptée

**4. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. STÉPHANE DUBÉ AU POSTE DE MAIRE
RÉSOLUTION 2026-90**

Mme Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière dépose officiellement au conseil municipal la lettre de démission de M. Stéphan Dubé au poste de maire datée du 13 mai 2026.

Déposée

**5. DÉPÔT DE LA LETTRE DE DÉMISSION DE M. ÉRIC SOUCY AU POSTE DE CONSEILLER #1
RÉSOLUTION 2026-91**

Mme Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière dépose officiellement au conseil municipal la lettre de démission de M. Éric Soucy au poste de conseiller #1 datée du 16 mai 2026.

Déposée

**6. AVIS DE VACANCE AU POSTE DE MAIRE
RÉSOLUTION 2026-92**

Mme Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, informe le conseil municipal :

QUE, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il est constaté une vacance au poste de maire.

QU'une élection partielle devra être tenue fin de pourvoir ce poste et que la date du scrutin à venir sera communiqué dans les 30 jours suivant cette séance, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

QUE l'avis de cette vacance est donné au conseil municipal séance tenante et sera inscrit au présent procès-verbal conformément aux dispositions légales applicables.

Donné

7. AVIS DE VACANCES AU POSTE DE CONSEILLER 1
RÉSOLUTION 2026-93

Mme Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, informe le conseil municipal :

QUE, conformément à l'article 333 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), il est constaté une vacance au poste de conseiller #1.

QU'une élection partielle devra être tenue fin de pourvoir ce poste et que la date du scrutin à venir sera communiqué dans les 30 jours suivant cette séance, conformément à l'article 339 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM).

QUE l'avis de cette vacance est donné au conseil municipal séance tenante et sera inscrit au présent procès-verbal conformément aux dispositions légales applicables.

Donné

8. NOMINATION D'UN MAIRE SUPPLÉANT DURANT LE PROCESSUS ÉLECTORALE
RÉSOLUTION 2026-94

CONSIDÉRANT la démission de M. Stéphan Dubé au poste de maire ainsi que la démission de M. Éric Soucy au poste de conseiller #1 et maire suppléant.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Danny Lavoie, appuyé à l'unanimité des membres présent et résolu :

QUE Mme Émilie Belzile soit nommée mairesse suppléante durant le processus électoral.

QUE Mme Émilie Belzile est autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents financiers, et autres, nécessaires au bon fonctionnement de la municipalité pendant le processus électoral.

Adoptée

9. SOUTIEN À L'ACCÈS UNIVERSEL AUX POMPES À INSULINE POUR LES PERSONNES VIVANT AVEC UN DIABÈTE INSULINODÉPENDANT AU QUÉBEC RÉSOLUTION 2026-95

CONSIDÉRANT QUE le diabète auto-immun de l'adulte et d'autres formes de diabète insulino-dépendants sont des maladies chroniques incurables nécessitant une gestion rigoureuse et continue de la glycémie afin de prévenir des complications graves, notamment les amputations, la cécité et l'insuffisance rénale ;

CONSIDÉRANT QUE l'utilisation d'une pompe à insuline permet un meilleur contrôle glycémique, réduit les épisodes d'hypoglycémie sévère et améliore significativement la qualité de vie ainsi que la santé mentale des personnes atteintes ;

CONSIDÉRANT QUE le programme public québécois actuel limite l'accès aux pompes à insuline selon des critères d'âge ou liés au moment du diagnostic, ce qui crée une iniquité importante pour les adultes vivant avec un diabète insulino-dépendant ;

CONSIDÉRANT QUE l'INESSS (L'institut national d'excellence en santé et en services sociaux) a recommandé, dès 2022, l'élargissement de l'accès à ces dispositifs en éliminant les restrictions d'âge ;

CONSIDÉRANT QUE l'investissement dans ces technologies permet de réduire les coûts à long terme pour le système de santé en prévenant des complications nécessitant des soins coûteux ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Jérémie Robert, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal d'Auclair et résolu :

QUE la Municipalité d'Auclair demande officiellement au gouvernement du Québec d'étendre le Programme d'accès aux pompes à insuline à l'ensemble des personnes vivant avec un diabète insulino-dépendant, sans restriction d'âge ni discrimination liée au moment du diagnostic.

QUE copie de la présente résolution soit transmise à :

- Madame Sonia Bélanger, ministre de la Santé et des Services sociaux
- Monsieur Guillaume Cliche-Rivard, député de la circonscription de Saint-Henri-Sainte-Anne et parrain de la pétition visant l'élargissement du programme d'accès aux pompes à insuline du Québec
- Monsieur Mathieu Lacombe, député de Papineau et ministre responsable de la région de l'Outaouais
- À la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la MRC de Papineau et aux autres municipalités afin de solliciter leur appui.

Adoptée

10. PÉRIODE DE QUESTION PORTANT EXCLUSIVEMENT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Tenu selon le règlement en vigueur

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 2026-96

Il est proposé par Mme Marie-Mylie Lavergne, appuyé à l'unanimité des membres présents du conseil municipal et résolu de clore la séance à 19h07.

Adoptée

Jérémie Robert, président d'assemblée

Dominique Létourneau, directrice générale